

JOUR DE COLLECTE

- POUBELLES SECTEUR 1
- POUBELLES SECTEUR 2
- COMPOST ET RÉCUPÉRATION**
- COMPOST** (15 avril au 28 octobre)
- ENCOMBRANTS

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La collecte des encombrants a lieu tous les 2e vendredi du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : mrcdeschenaux.ca ou communiquez avec nous au 819-840-0704 au moins 48h avant la collecte.

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S	
				1	2*	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13*	14	15*	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12		
13	14	15	16	17	18	19		
20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S	
					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

JUIN

D	L	M	M	J	V	S		
						1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S				
						1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12				
13	14	15	16	17	18	19				
20	21	22	23	24	25	26				
27	28	29	30	31						

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S				
						1	2			
3	4	5	6	7	8	9				
10	11	12	13	14	15	16				
17	18	19	20	21	22	23				
24	25	26	27	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S					
						1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13					
14	15	16	17	18	19	20					
21	22	23	24	25	26	27					
28	29	30									

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S					
						1	2	3	4		
5	6	7	8	9	10	11					
12	13	14	15	16	17	18					
19	20	21	22	23	24	25					
26	27	28	29	30	31						

NOVEMBRE

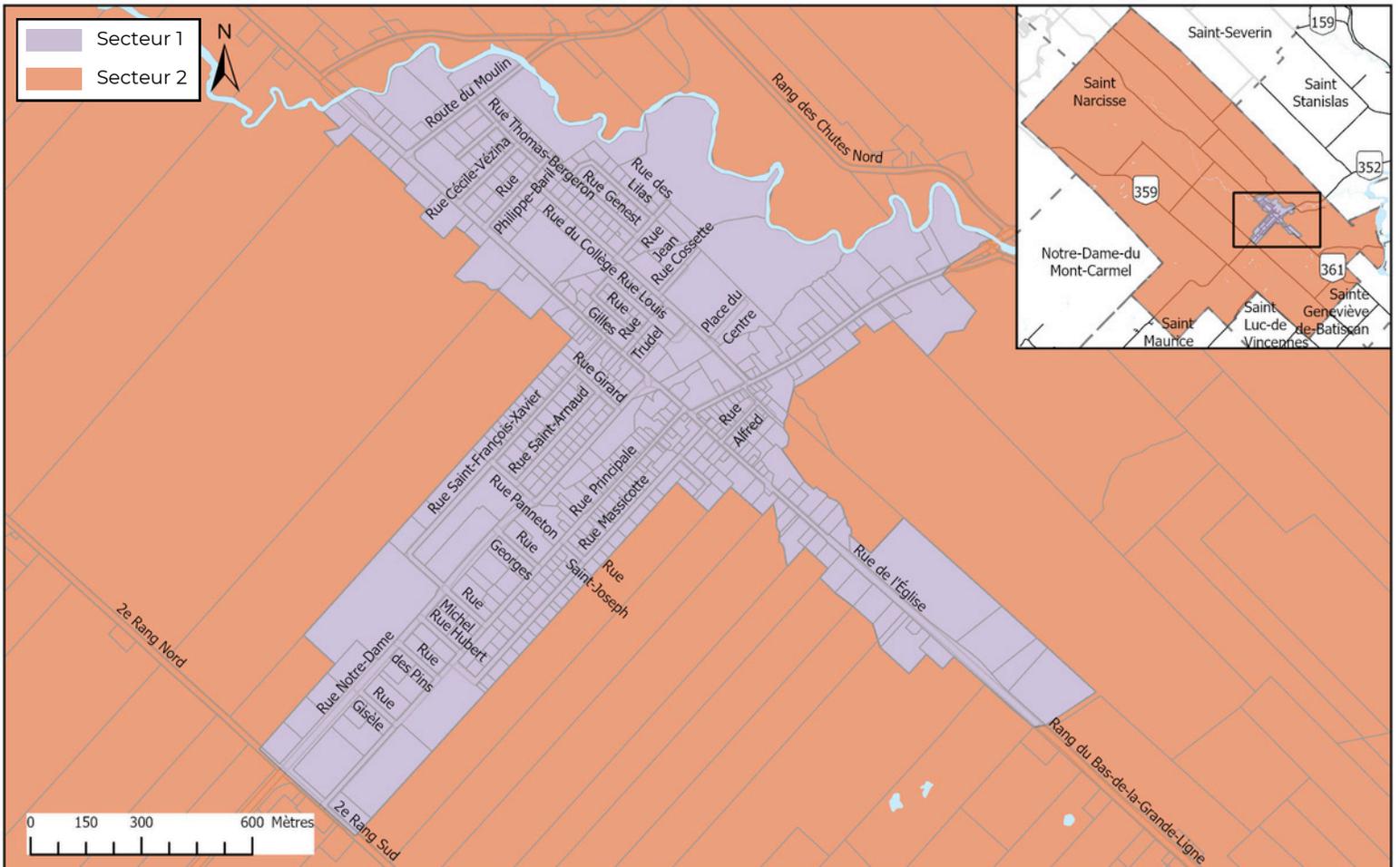
D	L	M	M	J	V	S					
						1					
2	3	4	5	6	7	8					
9	10	11	12	13	14	15					
16	17	18	19	20	21	22					
23	24	25	26	27	28	29	30				

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S					
						1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13					
14	15	16	17	18	19	20					
21	22	23	24	25	26	27					
28	29	30	31								

*La collecte des déchets du 2 janvier est reportée au 13 janvier pour le secteur 1 et au 15 janvier pour le secteur 2.

**Les collectes de récupération et de compost sont effectuées par Énergiecycle. Pour toutes questions ou problématique pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.



Voir le tableau à la page suivante pour le détail des secteurs.

SECTEURS DE COLLECTE	
SECTEUR 1 MERCREDI	Rue Notre-Dame, rue Principale, rue Gisèle, rue des Pins, rue Hubert, rue Michel, rue Massicotte, rue Georges, rue Saint-Joseph, rue Saint-Hilaire-des-Loges, rue de l'Église, rue Panneton, rue Saint-Arnaud, rue Girard, rue Saint-François-Xavier, rue Trudel, rue Gilles, rue Louis, rue du Collège, rue Cossette, rue Jean, rue Genest, rue des Lilas, rue Philippe-Baril, rue Cécile-Vézina, rue Flore Trudel, rue Thomas-Bergeron, rue Alfred.
SECTEUR 2 JEUDI	3ème rang, rang Sainte-Marguerite, rang Saint-Félix, 2ème rang, route du Moulin, rang des Chutes, rang des Chutes sud, rang des Chutes Nord, rang du Haut-de-la-Grande-Ligne, route à Frigon, rang Saint-Pierre, rang du Bas-de-la-Grande-Ligne, chemin du Barrage, route Trépanier.

AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte



INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire. **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera toléré.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plus part des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).

AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE

✓ Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
 - Contenant de produit d'entretien ménager
 - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
 - Boîte de carton
 - Assiette et papier d'aluminium
 - Emballage de mets à emporter et préparés
 - Journal et circulaire
 - Enveloppe
 - Feuille de papier
 - Cahier

✗ Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

✓ Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

✗ Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux

Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.energycle.ca